

N° 230 MARS 2014

SOMMAIRE

P.2 RENTRÉE 2014
P.3 HORS-CLASSE, ÉDUCATION PRIORITAIRE
P.4 ACADÉMIE
Ce numéro comporte un encart de 8 pages
MUTATIONS INTRA-ACADÉMIQUES 2014

Discussions sur le métier : tout ça pour ça !

Le 12 février, le ministère a présenté aux syndicats les grandes lignes du futur décret statutaire des enseignants du 2nd degré. Dans le cadre d'un texte limité dans ses ambitions, le SNES-FSU a tenté jusqu'au bout de peser pour obtenir des rédactions sécurisant les principes identitaires du métier (définition hebdomadaire du service en heures d'enseignement, enseignement dans la seule discipline de recrutement).

Néanmoins, tout dans ce projet apparaît minimaliste. Même s'il est vrai que le texte envisage de prendre partiellement en compte les difficultés du métier dans les établissements les plus difficiles, il est dès maintenant absolument nécessaire d'étendre ces mesures à l'ensemble des établissements de l'Éducation prioritaire.

Le SNES-FSU a également obtenu la reconnaissance, par un allègement de service, de la pénibilité particulière des services partagés entre plusieurs établissements (qui s'appliquera aussi aux TZR). De plus, désormais, la bivalence reposera uniquement sur le volontariat.

Cependant, quid des effectifs et des conditions de travail ? Si le projet prétend reconnaître l'ampleur des missions effectuées par les enseignants du 2nd degré, il n'en tire pas les conséquences et, plutôt que de faire le choix d'une véritable revalorisation, il préfère le développement de l'indemnitaire. Enfin, alors que tout le monde reconnaît que la charge de travail s'est considérablement alourdie, aucune véritable décharge de service n'est envisagée.

En bref, beaucoup d'énergie dépensée pour bien peu de résultats. Le décret, s'il en reste là, n'apportera aucune amélioration aux conditions de travail et de rémunération des enseignants du 2nd degré et ne signifiera malheureusement pas la fin des dérives managériales de certains chefs d'établissements, dérives qui vont croissant ces dernières années.

C'est pourquoi, avec le SNES-FSU, la profession doit continuer à se mobiliser pour une véritable revalorisation du métier, indispensable pour juguler la crise de recrutement et pour donner au 2nd degré les moyens de faire réussir tous les élèves.

FABIENNE LANGOUREAU

Jeudi 20 et vendredi 21 mars

**Congrès académique
de La Londe-les-Maures**

Mardi 18 mars

**Salaires et pensions, Emploi, Protection sociale
Grève unitaire**

Édito

Entre colère et morosité... À nous d'agir !

Cette nouvelle année a fort mal commencé avec l'annonce de la poursuite de l'austérité, lors des vœux du Président de la République, puis lors de sa conférence de presse où il a confirmé son choix d'une politique économique libérale, avec l'annonce d'une nouvelle diminution de la dépense publique de 50 milliards d'euros entre 2015 et 2017.

Le pacte de responsabilité proposé ne laisse plus aucun doute : le gouvernement a choisi clairement de satisfaire une revendication portée par le patronat, sans entendre les revendications des organisations syndicales des salariés. Ces annonces interviennent dans un contexte de hausse de la TVA, d'augmentation des impôts, tandis que les entreprises verront leur contribution baisser et leurs aides publiques augmenter... Une réforme fiscale fondée sur un réel partage des richesses est plus que jamais urgente : le SNES et la FSU continueront d'en porter l'exigence.

Pendant ce temps, les personnels voient leur situation se dégrader avec une nouvelle baisse de leur pouvoir d'achat. Si l'Éducation nationale a besoin d'être relancée, cela ne doit pas se faire encore une fois sur le dos des personnels à qui on demande tant d'efforts depuis tant d'années. La santé de l'Éducation nationale ne s'améliorera pas sans de meilleures conditions de travail et sans une revalorisation salariale d'ampleur.

Le jeu des rumeurs de ces dernières semaines, annonçant le gel des promotions dans la Fonction Publique, puis leur démenti médiatique, ne permet pas de rendre aux enseignants la confiance perdue. Bien au contraire, cela entretient un climat délétère qui ne peut pas être constructif. Le SNES-FSU restera très vigilant dans les semaines qui viennent.

Dans notre académie, la préparation de la rentrée 2014 se fait dans des conditions très difficiles et un bon nombre de grèves ou d'actions ont vu le jour. Ce n'est pas moins d'une trentaine de demandes d'audiences qui ont été déposées et accordées. Les collègues sont mis à mal avec de nombreuses suppressions de postes alors que les effectifs par classe n'ont cessé de croître depuis plusieurs années. Au lycée, la situation est tout aussi inacceptable puisqu'il est prévu 1200 lycéens de plus sans que les postes nécessaires à leur accueil soient programmés.

Quant aux discussions sur le métier, qui ont largement occupé la vie syndicale du SNES-FSU ces derniers mois, le projet, en l'état, demeure inacceptable par bien des aspects : absence totale de mesures d'amélioration pour les enseignants de collège, voire dégradation pour un nombre non négligeable de collègues de lycée. Même si personne ne conteste que le projet global a nettement évolué depuis sa première rédaction et qu'il intègre des modifications imposées par le SNES-FSU, force est de constater que les propositions ministérielles ne répondent ni à une véritable amélioration de nos conditions de travail, ni à l'urgente nécessité d'une réelle revalorisation de nos métiers.

Le SNES-FSU de l'Académie de Nice invite donc chacun(e) d'entre vous à se saisir du rendez-vous démocratique de notre congrès académique des jeudi 20 et vendredi 21 mars, pour venir y faire entendre votre voix et donner force à vos exigences pour une éducation ambitieuse.

Enfin, pour toutes ces raisons, le SNES-FSU sera partie prenante de l'appel unitaire interprofessionnel FSU, CGT, FO et Solidaires à la grève, le 18 mars, pour l'augmentation des salaires et des pensions, l'emploi, la protection sociale, le développement des services publics et contre une nouvelle réduction des dépenses publiques.

Jean-Pierre Laugier, secrétaire général, le 21 février 2014.

CPE : du goutte-à-goutte

Le 10 février s'est tenu un groupe de travail concernant l'attribution des postes de CPE dans l'académie.

On doit, tout d'abord, se réjouir d'être depuis l'an passé de nouveau invité à participer à de telles instances préparatoires, qui garantissent que les propositions transmises au CTA sont bien le fruit d'une concertation démocratique avec les élus du personnel.

Un tableau de classement des établissements a été remis. Il fait apparaître un barème prenant en compte les effectifs des établissements actuels et prévisionnels, les types d'établissements, le nombre de demi-pensionnaires et d'internes et enfin le taux de PCS. Ce barème permet de classer les établissements et de comparer les dotations actuelles avec celles théoriques.

Néanmoins, seuls deux postes de CPE sont à implanter cette année (le troisième permet de régulariser « l'avance » obtenue l'an dernier). Cette faible dotation s'inscrit dans une préparation de rentrée qui s'annonce difficile, alors que notre académie reste toujours déficitaire et enregistre un des plus faibles taux d'encadrement. Les deux postes vont donc être attribués, d'après ce classement, au Lycée Maurice Janetti à Saint-Maximin La Sainte-Baume et au Lycée Albert Camus de Fréjus qui enregistrent le plus fort déficit.

S'il est très clair que bien d'autres collèges et lycées vivent des situations très difficiles du fait du déficit de personnel de Vie Scolaire, le SNES-FSU continuera à tenir la même ligne de conduite : toujours défendre l'équité et la justice entre établissements et refuser le redéploiement comme il y a quelques années.

C'est ce que vos élus ont de nouveau défendu et qu'ils continueront à défendre, même s'ils ne se sont pas privés de redire leur mécontentement quant à cette dotation bien en deçà des besoins réels.

FABienne LANGOUREAU, RICHARD GHIS.

INTRA 2014 : TZR

Comme chaque année, le SNES-FSU est intervenu auprès du rectorat pour que la circulaire du mouvement intra-académique 2014 prenne en compte l'intérêt des collègues TZR tout en maintenant un équilibre pour l'ensemble du mouvement.

Nous avons cette année insisté auprès du rectorat sur le sort des TZR, souvent « de longue durée », qui peinent à obtenir une mutation. Une bonification particulière devait leur être accordée, indépendamment de la bonification de stabilisation sur les vœux « groupement de communes » et « département ». Le SNES-FSU a été entendu et la bonification accordée !

Ainsi, pour le mouvement intra 2014, les TZR bénéficieront de 50 pts supplémentaires au bout de cinq ans d'ancienneté dans la zone, puis de 10 points supplémentaires chaque année sur tous les vœux.

Grâce à votre syndicat, vos droits progressent !

JULIE BAGGE.

RENTREE 2014

ALPES-MARITIMES : LE CHANGEMENT, C'EST QUAND ?

À l'issue du Comité Technique Spécial Départemental du 28 janvier, dont la consultation est réglementaire, l'IA-DASEN des Alpes-Maritimes a annoncé officiellement aux établissements du département leur dotation pour la rentrée 2014 avec consigne de remontée pour le 13 février. Il avait estimé que douze jours étaient suffisants pour préparer cet exercice compliqué qui impacte si lourdement – pour reprendre un terme managérial – nos conditions de travail et les conditions d'étude de nos élèves. Les dures réalités de cet exercice ont conduit souvent des établissements à repousser d'une semaine la date fixée. Les derniers C.A. se sont tenus le 20 février. Il est vrai que dans certains cas, entre boycott et vote négatif sur la répartition, 2 commissions permanentes et 4 C.A. ont été nécessaires, là où la démocratie a pu s'exprimer. Les conditions de rentrée sont une fois encore catastrophiques et dans la droite ligne des rentrées précédentes. Le nombre d'heures poste attribué est insuffisant pour poser les structures des établissements. Les heures supplémentaires deviennent donc indispensables pour assurer les horaires obligatoires. Les options facultatives et les différentes formes de diversification pédagogique – nécessaires pour améliorer les résultats de nos élèves (dédoubléments, soutien,...) – reposent exclusivement sur les heures supplémentaires. Drôle de conception de l'autonomie pédagogique des établissements.

Si l'on ajoute les différentes décharges de service et

heures statutaires, l'écart se creuse encore. Pour la rentrée 2014, 217 postes supplémentaires seraient nécessaires dans les Alpes-Maritimes.

Il est même à noter que la situation se dégrade par rapport à l'an dernier.

Dans ce contexte, dans nombre d'établissements, les Dotations Globales Horaires ont été repoussées. Beaucoup ont demandé audience et ont été reçus dans l'espoir d'obtenir des moyens complémentaires pour sauver des postes ou maintenir des dispositifs pédagogiques. À chaque fois qu'il a été sollicité, le SNES-FSU a accompagné ces délégations. Devant le nombre de demandes et au vu des réserves dont dispose l'IA-DASEN, environ 250 heures – soit moitié moins que l'an dernier –, les arbitrages qu'il fera seront communiqués à la rentrée de mars.

Une fois encore, pour beaucoup de collègues, cette rentrée se traduira par des compléments de service imposés, dans des conditions de dialogue et de délais parfois inacceptables : du jour au lendemain ! La faiblesse des dotations entraîne également des tensions entre les équipes et les directions d'établissement. Certains chefs d'établissement refusent que les élus au C.A. apportent la moindre modification à leur projet ; nous avons invité les collègues concernés à relater ces faits à l'IA-DASEN. Cette phase de préparation se terminera à la mi-mars par les opérations de carte scolaire.

Il faut s'attendre à des suppressions de poste en collège, qui ne seront pas toutes compensées par les quelques créations en lycée.

VAR : TOUJOURS PLUS D'ÉLÈVES ET MOINS DE MOYENS !

Le CTSD puis le CDEN ont entériné, contre l'avis du SNES-FSU, une dotation pour la rentrée 2014 qui ne permettra pas de rattraper la détérioration des conditions d'exercice des années précédentes.

En ce qui concerne les lycées, l'augmentation de la dotation est seulement due à la hausse du nombre d'élèves (+ 1019 élèves).

En revanche, les collèges vont, de nouveau, subir des suppressions de postes qui ne sont pas dues uniquement à la baisse des élèves (-519 élèves prévus), mais au recours excessif aux heures supplémentaires au détriment des heures poste. Dans le 2nd degré, ce sont donc les collèges qui sont les plus touchés : alourdissement des effectifs par classe, impossibilité de continuer les actions engagées ou de maintenir l'enseignement en groupe en seront les conséquences. Cette pause démographique aurait dû être l'occasion d'améliorer enfin les conditions de travail pour les élèves et les enseignant-es, en abaissant le nombre d'élèves par classe.

Les collèges du Var qui ont voté « contre » ces dotations insuffisantes ont été nombreux, comme à Vinon sur Verdon, car l'incompréhension des enseignant-es, mais aussi des parents, est grande : des effectifs à 29 en collège et 35 en seconde de

série générale ne sont pas acceptables.

Le SNES-FSU a soutenu toutes les initiatives des établissements : nombreuses audiences auprès de l'IA-DASEN, rassemblement devant l'IA le 12 février. Les collèges de Barjols et Figanères ont fait grève, avec le soutien des parents, et le collège Ravel à Toulon s'apprête à faire grève à son tour.

La rentrée s'annonce aussi difficile au collège de Cuers dont les effectifs augmentent sans que la capacité d'accueil en termes de locaux ne change. Nous sommes intervenus à de multiples reprises au CDEN pour que la sectorisation soit revue et qu'un autre collège soit enfin construit dans le secteur. Comment le ministère peut-il à la fois communiquer sur la nécessité de lutter contre l'échec et le décrochage scolaire et nous octroyer des dotations horaires qui dégradent encore les conditions d'étude pour les élèves et les conditions de travail pour les personnels ?

Le SNES-FSU porte une autre ambition pour l'École : lutter efficacement contre l'échec scolaire passe nécessairement par le rattrapage du retard pris dans notre département en terme d'encadrement, afin de donner de bonnes conditions d'étude aux collégien-nes et lycéen-nes varois-es et des conditions de travail convenables aux enseignant-es.



PAR
JEAN-PAUL CLOT



ET
DIDIER GIAUFER



PAR
COLINE ROZEROT



ET
DOMINIQUE QUEYROULET

HORS-CLASSE

POUR EN FINIR AVEC L'ARBITRAIRE.

La procédure d'accès à la hors-classe vient d'être toilettée : à la demande du SNES-FSU, l'échelon pris en compte dans le barème sera celui atteint au 31/08/2014 au lieu du 31/12/2013.

Le SNES-FSU revendique une carrière en onze échelons, parcourus au rythme le plus favorable et intégrant les indices terminaux de l'actuelle hors-classe.

Il est indispensable de suivre sa carrière, d'autant que les opérations annuelles concernant les promotions (avis des chefs d'établissements et des IPR) sont en cours. C'est sur ces avis notamment que le Recteur s'appuiera pour émettre le sien dont on sait qu'il est déterminant pour être promu.

Il est donc indispensable de consulter ces avis sur I-

prof : pour les professeurs certifiés à compter du 13 mai 2014, pour les professeurs agrégés du 22 avril au 5 mai, pour les CPE à compter du 19 mai 2014.

Capa pour les Certifiés : 27 mai, pour les CPE : 3 juin et pour les Agrégés : 6 mai (CAPN du 24 au 26 juin).

N'hésitez pas, après consultation, à demander des explications sur ces avis de manière individuelle et/ou collective au chef d'établissement et à l'IPR de la discipline.

Pour tout conseil, question ou aide, contactez vos élus SNES-FSU en vous adressant à la section académique. N'oubliez pas de nous transmettre la fiche syndicale parue dans le supplément carrière de l'US n°737, ou téléchargeable sur notre site.

PAR

JEAN-PIERRE LAUGIER



ÉDUCATION PRIORITAIRE

UNE PRIORITÉ ?

Le ministre a présenté les grands axes de sa réforme de l'Éducation prioritaire.

Les personnels, qui se sont beaucoup investis dans les Assises de l'Éducation prioritaire, attendaient une réponse forte et ambitieuse, à la hauteur des enjeux de la réussite pour tous. Pourtant, aujourd'hui, force est de constater que la déception est là, car seul un petit nombre de réseaux va être concerné par les nouvelles mesures en faveur de l'Éducation prioritaire.

La carte de l'EP va se décliner en deux cercles : le « noyau dur » qui regroupera les établissements les plus en difficulté (rebaptisés REP+) et des établissements en difficultés moindres (REP). On sait déjà que 350 établissements seront classés REP+ (les actuels établissements Éclair).

La pondération, pour libérer du temps pour permettre le travail collectif des équipes, et le doublement de l'indemnité ne seront accordés qu'au « noyau dur ».

Dans notre académie, à la rentrée 2014, seuls les collèges Nucéra à Nice et Wallon à La Seyne-sur-mer seraient concernés par ces mesures. Lorsque l'on sait

qu'actuellement environ 1800 établissements sont labellisés en Éducation prioritaire, désolés, Monsieur le Ministre, mais le compte n'y est pas ! Quels critères vont permettre de déterminer les établissements confrontés à des difficultés sociales et scolaires ? Qui va définir ces critères, avec quelle transparence et avec quelle concertation ? Que vont devenir les établissements qui n'auront pas la chance de rester dans les deux cercles ? Autant de questions toujours sans réponse aujourd'hui. Le SNES-FSU demande que tous les personnels de tous les établissements de l'Éducation prioritaire puissent bénéficier de temps libéré dans leur service pour travailler en équipe, et de l'amélioration de revenu.

Le SNES-FSU demande qu'aucun établissement classé aujourd'hui en Éducation prioritaire ne sorte du dispositif sous prétexte d'économie. Le « déshabiller Pierre pour habiller Paul », nous connaissons et nous n'en voulons plus !

Il est grand temps de se mobiliser dans les établissements de zone prioritaire actuelle et de se faire entendre, au risque sinon d'être les grands oubliés de la réforme.

PAR

FABIANNE LANGOUREAU

ET

DIDIER GIAUFER



Le collège Gérard Philipe de Cannes se mobilise pour garder sa ZEP, dans une lettre ouverte aux parents et aux élus ! (extraits)

Le collège bénéficie du statut « Zone d'Éducation Prioritaire », et à ce titre, de précieux moyens supplémentaires lui sont accordés pour une meilleure réussite des enfants.

Le Ministre vient d'annoncer une réforme des ZEP. Tous les établissements ne seront pas concernés et, hélas, tout indique que le collège Gérard Philipe risque de faire partie de ceux qui sortiront complètement du système ZEP. Si Gérard Philipe sortait du dispositif, ce serait d'abord le passage de 24 élèves maximum par classe à 29 ! Chacun le comprend, faire cours à 24 élèves ou à 29, ce n'est pas la même chose. En conséquence, le collège perdrait automatiquement 5 classes, 151h d'enseignement, 8 postes de professeurs, 1 poste de CPE et des surveillants. Moins d'encadrement, ce serait automatiquement moins d'éducation, moins de civisme, plus de problèmes. Ce serait la disparition de tous ces dispositifs qui, au contraire, créent du lien, de la solidarité et tirent le collège vers le haut. Des actions qui fédèrent tout un quartier (Téléthon, etc.) pourraient également être menacées.

Si le collège « tourne » bien aujourd'hui, c'est justement parce que lui sont alloués les moyens de la ZEP. Sans ces moyens, la tâche deviendrait rapidement difficile, voire impossible, avec toutes les conséquences pour les enfants, le quartier et les communes concernées.

On peut nous objecter également l'argument des critères sociaux, les fameuses CSP (catégories socioprofessionnelles des parents) : c'est oublier qu'à Cannes, 45 % des enfants vont dans le privé. Cela fausse totalement la composition sociale réelle des collégiens du public.

La liste des zones éducatives qui perdront leur caractère prioritaire sera publiée après les municipales. Rien ne justifie que Gérard Philipe perde son appellation ZEP. Au contraire ! Les enseignants et les parents sont bien décidés à ne pas se laisser oublier... (466 signatures déjà recueillies.)

LES PROFESSEURS ET LES REPRÉSENTANTS ÉLUS FCPE DES PARENTS D'ÉLÈVES DU COLLÈGE GÉRARD PHILIPPE.

Stage

« Préparer la rentrée »

Le stage SNES-FSU sur la DHG (Dotation Horaire Globale), a réuni une trentaine de collègues au collège de la Peyroua, au Muy, le vendredi 24 janvier.

De nombreux établissements étaient représentés.

La matinée a permis de rappeler d'où provenait cette fameuse dotation tant attendue et redoutée. Du Comité

Technique Ministériel, en passant par le Comité Technique Académique, le Comité Technique Départemental jusqu'aux EPLE, rien n'a été laissé dans l'ombre. Il a été question ensuite de la réception de cette dotation dans l'établissement.

Une fois décliné le calendrier de la préparation de la rentrée, les stagiaires ont pu envisager le déroulé des différentes instances et voir comment ils pouvaient s'inscrire dans une véritable démarche syndicale lors de cette préparation de rentrée.

L'après-midi a été réservé aux « travaux pratiques ». Chaque stagiaire a pu, à partir des chiffres connus de sa dotation, décrypter le fameux Tableau de Répartition des Moyens par Discipline (TRMD) de son établissement et parfois même mettre au point un autre TRMD, plus proche des revendications syndicales, et créant de meilleures conditions d'étude pour les élèves et de travail pour les collègues. Tout le monde s'est quitté déterminé, et se disant que cette année, on ne les y prendrait pas...

Stage « Collège »

Le mardi 11 février, se tenait le stage « Un collège à inventer », au Lycée Thierry Maulnier à Nice en présence de Bruno Mer, responsable national du groupe « collège ». Une trentaine de collègues ont participé aux riches échanges de cette journée. Tous ont travaillé ensemble, l'espace d'une journée pour comprendre, échanger et édifier le collège qu'ils veulent pour demain.

Un historique du collège a d'abord été dressé, depuis le décret Berthoin de 1959 qui rendait obligatoire la scolarité jusqu'à 16 ans, en passant par la loi Haby de 1975, qui a donné naissance au « collège unique » à la rentrée 1977, en passant par les différentes réformes jusqu'à la loi Fillon de 2005 qui a institué le « socle commun de connaissances et de compétences ».

Toutes les problématiques du collège ont été posées : pourquoi le collège français échoue-t-il de fait, à la fois sur le plan social et sur le plan pédagogique, idée que le rapport PISA n'a fait que confirmer et renforcer ? Pourquoi le SNES-FSU est-il contre le socle commun et pour une culture commune ?

L'après-midi a été consacré à examiner plus particulièrement l'état de l'Éducation prioritaire, avec l'examen du projet de réforme à venir. Qui sera concerné ? Comment se mettra en place la pondération ?

La réflexion se poursuivra à l'occasion du congrès académique du SNES-FSU à La Londe-les-Maures le jeudi 20 et le vendredi 21 mars.

DES ÉLUS ABSENTS

Les plus naïfs d'entre nous pouvaient penser qu'à quelques jours des élections municipales, les élus seraient présents en nombre au Conseil Académique de l'Éducation Nationale réuni au rectorat le 10 février. Force est de constater qu'il n'en fut rien. Alors que les délégués des personnels, de l'administration et des usagers étaient présents, seuls deux ou trois élus sur la vingtaine attendue avaient jugé utile de faire le déplacement. Oubli, je-m'en-foutisme, agenda trop plein à force de cumul de responsabilités ? Mystère. À n'en pas douter, les mêmes, dans quelques semaines, se lamenteront sur l'absentéisme des électeurs lors des prochains scrutins...

JEAN-PAUL CLOT.

NON-TITULAIRES

Discussion avec le ministère sur les métiers : pour les contractuels de l'enseignement secondaire, quelques avancées se dessinent mais beaucoup reste encore à faire ...

Les premières rencontres ont permis au SNES-FSU d'obtenir des avancées significatives :

- La licence restera le niveau de diplôme exigé pour être titularisé, hors des situations dérogatoires qui seront conservées.

- La suppression de la règle du « butoir » va permettre aux collègues titularisés d'être enfin reclassés avec une reprise de leur ancienneté.

- Le ministère s'engage à produire une circulaire pour définir un cadre national de gestion des personnels non-titulaires. Le SNES-FSU se félicite de l'annonce d'un débat parlementaire qui devrait déboucher – on l'espère – sur un projet de loi définissant de nouveaux dispositifs de titularisation plus favorables et élargis. Mais beaucoup reste encore à obtenir lors des prochaines réunions programmées :

- La mise en place pour les contractuels d'une grille de rémunération nationale de référence doit devenir une réalité.

- Le dispositif de titularisation « Sauvadet » doit être immédiatement amélioré pour intégrer tous les collègues qui en sont exclus.

- La grille de rémunération de référence doit intégrer une revalorisation indiciaire et aboutir à ce que tous les collègues contractuels voient leur ancienneté reconnue par une progression d'indice automatique tous les deux ans.

- L'abrogation des vacances dans toutes les académies.

- Obligation doit être faite d'intégrer toutes les petites vacances dans les contrats comme de prendre en charge tous les déplacements imposés.

Fort de la confiance de l'immense majorité des collègues, le SNES-FSU porte ces revendications auprès du ministère. Mais seule une mobilisation de toutes et tous est une garantie de victoire. Et se syndiquer est le premier acte d'une mobilisation !

FRÉDÉRIC GAUVRIT.

ACADÉMIE

ENSEIGNEMENT DES LANGUES RÉGIONALES :
BILAN SATISFAISANT.

Aujourd'hui près de 300 000 élèves de la maternelle à la terminale apprennent une des treize langues régionales enseignées dans notre pays. Ce chiffre est en progression constante. L'engagement du Ministère, des collectivités territoriales et des partenaires de l'Éducation nationale dans le développement de ces enseignements est notable. La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école conforte la place des langues et des cultures régionales dans le système éducatif. C'est dans ce contexte que se réunissait le 28 janvier le Conseil Académique des Langues Régionales pour établir un bilan de l'enseignement du nissart et du provençal dans notre académie.

L'enseignement de langue régionale est assuré par 16 professeurs certifiés d'occitan-langue d'oc et 8 professeurs de disciplines littéraires ou linguistiques

LANGUES VIVANTES :
LA GALÈRE CONTINUE !

Les élus SNES-FSU ont profité du CTA du 21 janvier pour interpeller le Recteur sur les difficultés de la mise en place de la réforme des épreuves de langues vivantes au baccalauréat. En effet, si le principe d'une évaluation orale trouve l'assentiment des enseignants, les modalités des nouvelles épreuves demeurent inacceptables.

Le SNES-FSU continue à demander des épreuves terminales nationales, mais en attendant, vos élus espèrent bien obtenir, au moins, un cadrage rectoral des épreuves. Dans le BO du 23 janvier 2014, est prévue la mise en place obligatoire d'une banque académique de sujets. Avec la possibilité de faire passer l'épreuve de compréhension de l'oral « à partir du mois de février » et non plus « au cours du 2^{ème} trimestre », cela constitue la seule petite avancée dans un texte dont la parution très tardive a compliqué encore le travail des enseignants et qui peut encore donner lieu à des interprétations diverses et variées. Nous avons suggéré que cette « banque » puisse être constituée, cette année, des sujets réalisés par les différentes équipes l'an passé et mutualisés. Nous avons été entendus sur ce point puisqu'un courrier est parti

CONSEIL D'ÉCOLE
AU COLLÈGE DE L'ARCHET.

Quand les enseignants du collège ont appris qu'un conseil école-collège allait bientôt être convoqué dans leur établissement, leur première réaction a été celle d'un ras-le-bol généralisé après la litanie des réunions déjà existantes en dehors du temps de travail : rattrapage du lundi de Pentecôte, conseil pédagogique...

Leur premier réflexe a alors été de savoir comment cela se passait ailleurs. Dans un collège voisin, c'était une véritable usine à gaz : pas moins de 34 enseignants (17 du primaire et 17 du collège) réunis de 17h à 18h30 avec des thèmes de réflexion répartis entre différentes commissions. Quand et comment ces commissions vont-elles pouvoir efficacement travailler ? Si ces collègues veulent s'y investir sérieusement, cela représentera une charge de travail supplémentaire non négligeable...

ayant une qualification en langue régionale. À la rentrée 2013, 2149 élèves suivent un enseignement de langue régionale dans 19 lycées et 26 collèges de notre académie (1153 élèves en 2009) et 339 élèves ont composé en langue régionale lors de la dernière session du baccalauréat. Dans ce contexte, le SNES-FSU a demandé la création d'un poste dans chacun des deux départements tout en regrettant le différentiel important entre les lycées du Var (56 élèves) et ceux des Alpes-Maritimes (562 élèves) et l'absence quasi-totale de l'enseignement de langue régionale dans les lycées professionnels.

Pour que cet engouement ne s'essouffle pas voire s'amplifie, il est nécessaire de délivrer aux familles et aux élèves une information sur les offres d'apprentissage des langues et cultures régionales la plus complète possible.

PAR
FABIANNE LANGOUREAUET
ALEXANDRA RONGEARD

en ce sens en direction des chefs d'établissement. Les collègues qui le souhaitent pourront donc avoir recours à cette banque de sujets dont la mise en place vise à garantir une certaine égalité de traitement des candidats et à décharger les enseignants de la responsabilité du choix du sujet donné. C'est pourquoi il est important que les collègues se saisissent de cette possibilité en l'utilisant massivement.

Enfin, le service hebdomadaire de l'enseignant ne doit pas dépasser sa quotité de service, interrogations incluses, ce qui n'a pas été le cas dans un grand nombre d'établissements l'an passé. Si des heures supplémentaires sont faites, les enseignants doivent être volontaires et rémunérés ; cela doit faire l'objet d'une audience que nous avons obtenue auprès du secrétaire général et du doyen des inspecteurs dès la rentrée des vacances de février. Nous demanderons, à cette occasion, qu'une note de service, claire, soit envoyée dans ce sens à tous les chefs d'établissement pour éviter tout conflit.

Nous invitons les collègues qui connaissent des difficultés à nous contacter très rapidement pour que nous puissions intervenir en ce sens.

PAR
VASSILIA MARGARIA

Au collège de l'Archet, l'organisation en sera différente mais posera autant de problèmes. Le conseil va se réunir un mercredi matin pendant 3 heures avec, côté 2nd degré, 7 participants dont seulement 2 enseignants ! Il faut dire que la direction s'est bien gardée de solliciter l'ensemble des professeurs travaillant le mercredi matin.

Moralité : quand le conseil a lieu en dehors du temps de travail, les chefs d'établissements ont recours à des « volontaires désignés d'office » mais dans le cas contraire, les collègues susceptibles d'être intéressés ne sont même pas informés. En tout état de cause, la section d'établissement SNES-FSU est bien décidée à investir ce conseil pour éviter qu'il ne soit utilisé comme un outil de mise en place de mesures contestables comme, par exemple, des échanges de service 1^{er}/2nd degré.